



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle**

**Service de la stratégie
de contractualisation, du
financement et de l'immobilier**

DGESIP B2
n° D2021-004802

Affaire suivie par : Charles Simmony
Tél : 01 55 55 65 37
Mél : charles.simmony@enseignementsup.gouv.fr

1 rue Descartes
75231 Paris SP 05

Paris, le **25 AOUT 2021**

La directrice générale de l'enseignement supérieur et
de l'insertion professionnelle

à

Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents
d'universités,
Mesdames et Messieurs les directrices générales et
directeurs généraux d'écoles

s/c

Mesdames et Messieurs les recteurs de région
académique et les recteurs délégués pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation

Objet : Mise en œuvre du dialogue stratégique et de gestion pour 2022
P. jointes : 2 annexes

Mesdames, Messieurs,

Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a développé depuis 2018 un dialogue régulier et nourri avec l'ensemble de ses opérateurs, en instaurant un dialogue stratégique et de gestion (DSG). Ce dispositif a ainsi permis d'apprécier les projets stratégiques des établissements et de procéder à une allocation différenciée des moyens en portant une attention particulière à leur trajectoire financière et salariale ainsi qu'aux besoins nécessaires à la mise en œuvre des principales réformes en cours.

Si ce dialogue constitue incontestablement un progrès significatif dans le pilotage et l'accompagnement des établissements, son calendrier et ses modalités de mise en œuvre peuvent sans doute encore être améliorés. Le constat est en effet que le DSG, dans ses modalités actuelles, se révèle parfois peu compatible avec les impératifs de gestion des établissements comme du programme 150 et prévoit une discussion trop tardive sur certains moyens nouveaux, empêchant ainsi une utilisation optimale des ressources allouées.

Pour cette raison, le DSG 2022 (qui démarre en septembre 2021) évoluera de façon sensible, tant dans son calendrier que dans son contenu. Il s'agira tout d'abord de favoriser la tenue d'un échange plus stratégique, éclairé par un bilan quantitatif et qualitatif de la mise en œuvre des principales politiques publiques financées par l'Etat. Le nouveau calendrier offrira par ailleurs aux établissements une plus grande visibilité sur le montant de leur subvention pour charges de service public et leur plafond d'emplois, avec une notification avancée sur la plupart des moyens nouveaux. Enfin, ce DSG rénové visera également à mieux accompagner les établissements pour les aider à optimiser la gestion de leurs ressources, en identifiant notamment les marges de manœuvre qu'ils seraient éventuellement en mesure de dégager.

Ces évolutions ne remettent nullement en cause la pré-notification qui, depuis 2 ans, est effectuée au mois d'octobre, sans faire l'objet d'échanges préalables particuliers. Cette pré-notification portera principalement sur les crédits soclés, les extensions en année pleine des mesures 2021 et la majeure partie des mesures nouvelles de 2022 au rang desquelles on trouve principalement les revalorisations statutaires et indemnitaires prévues par la loi de programmation de la recherche (LPR). L'allocation de ces moyens ne fera donc pas l'objet de discussions dans le cadre du DSG.

De la même manière, demeurent « hors DSG » les financements 2021 liés à la poursuite du tutorat et de la distribution d'autotests à la rentrée prochaine, ainsi qu'à la prolongation des contrats doctoraux, post-doctoraux et d'ATER. Ces financements feront en effet l'objet d'une notification définitive à la fin de l'année 2021, sur la base des dépenses réelles constatées, dont les modalités de recensement seront précisées d'ici le mois d'octobre.

I. Le déroulement du nouveau DSG

Le nouveau DSG s'articulera désormais autour d'une première phase intitulée « Bilan et perspectives du contrat » dont l'objet est de porter une appréciation qualitative sur la mise en œuvre des politiques publiques et d'une seconde phase destinée à accompagner au mieux les établissements dans l'optimisation de leurs moyens.

1- La première phase du DSG : « Bilan et perspectives du contrat »

La première phase « **Bilan et perspectives du contrat** » se tiendra de septembre à février et permettra d'aboutir à la notification initiale de février 2022, couvrant un périmètre plus large de moyens.

Elle se décomposera en deux temps.

Un premier temps se déroulera de septembre à décembre et permettra d'évoquer le déploiement des réformes en cours et de faire le point sur le déploiement du contrat.

Des échanges porteront ainsi sur :

- les politiques de « formation » (mise en œuvre de la réforme des études de santé notamment), de « recherche » (mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche notamment) et de « vie étudiante » (utilisation de la CVEC notamment) ;
- les ajustements de la trajectoire stratégique de l'établissement exposée dans le contrat sur la base d'un bilan des jalons et des indicateurs du contrat ;
- les nouveaux projets stratégiques pour l'établissement (recherche et hors recherche) et que l'établissement souhaite voir financés. Ces financements tiendront non seulement compte de leur cohérence à l'égard du contrat, mais également du bilan des projets financés en 2020 et des éléments concernant les projets financés en 2021.

Ils déboucheront sur une notification de moyens nouveaux qui interviendra en février 2022 et portera sur les projets recherche et hors recherche et les emplois LPR (dont notamment les chaires de professeur junior).

Dans un second temps, aux mois de janvier-février 2022, un bilan des places véritablement créées en 2021 sera dressé et d'éventuelles discussions sur les places à créer à la rentrée 2022 pourront avoir lieu.

2 – La seconde phase du DSG : « Mieux mobiliser ses moyens afin de déployer sa stratégie »

La seconde phase se déroulera d'avril à juin et pourra éventuellement aboutir à une notification de moyens complémentaires en juillet 2022. Elle se déroulera également en deux temps.

Un premier temps sera consacré au bilan des mesures mises en œuvre par l'établissement pour maîtriser sa trajectoire salariale et financière.

Un second temps sera destiné à accompagner les établissements dans la mobilisation de leurs moyens, en lien étroit avec leur stratégie de formation, de recherche et de vie étudiante. Le dialogue aura vocation à évoquer et identifier plus spécifiquement les façons de dégager et de mobiliser des marges de manœuvre financières (trésorerie disponible, développement des ressources propres, dont les droits d'inscription différenciés des étudiants étrangers, économies achats, lissage d'opérations ...) et d'optimiser le déroulement des opérations pluriannuelles d'investissement (dont notamment les opérations immobilières). Cette seconde phase s'appuiera sur les données d'exécution du compte financier de l'exercice précédent.

Le montant des enveloppes qui seront réparties dans le cadre du DSG sera communiqué au mois de septembre, en cohérence avec la rédaction du projet annuel de performance (PAP) du projet de loi de finances pour 2022.

Le calendrier détaillé est joint en annexe 1.

II – Périmètre du nouveau DSG

Le DSG concernait, en 2021, 103 établissements. Ce périmètre est étendu en 2022 aux instituts d'études politiques et à l'INSA Hauts de France portant ainsi le nombre d'établissements participant au DSG à 111. Pour les IEP, le DSG est mis en œuvre sur le seul volet « projets » de la phase « Bilan et perspectives du contrat ».

Les établissements expérimentaux sont chargés de porter les projets au nom de leurs établissements-composantes pour le volet « Projets » du DSG.

La liste des établissements participants est jointe en annexe au présent courrier (cf. annexe 2).

III – Modalités de mise en œuvre du DSG

Le cadre général de déroulement des deux phases du DSG demeure inchangé et repose sur trois étapes :

- le rectorat de région recueille et analyse, dans un premier temps, les besoins des établissements puis adresse à la DGESIP ses propositions;
- sur la base de ces propositions et après échanges complémentaires éventuels, la DGESIP, en lien avec la DGRI pour les financements de la recherche, détermine les montants alloués puis les communique aux rectorats en expliquant ses arbitrages ;
- la DGESIP communique à chaque établissement l'enveloppe allouée, en mettant le rectorat en copie.

S'agissant du DSG consacré aux projets (phase « Bilan et perspectives du contrat »), une version actualisée du guide méthodologique viendra préciser le calendrier et les modalités de son organisation à la rentrée universitaire 2021.

Les modalités pratiques de mise en œuvre des autres objets de discussion du DSG feront l'objet de notes complémentaires entre septembre et décembre 2021. Ces notes préciseront notamment les formats des tableaux de bilans quantitatifs et qualitatifs demandés qui seront forcément partiels en 2021 s'agissant de la LPR.

La DGESIP demeure à votre entière disposition pour tout échange ou demande de précisions. Pour toute question, vous pouvez vous adresser à l'adresse suivante : dsg@enseignementsup.gouv.fr.

Pour la ministre et par délégation
La directrice générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle



Anne-Sophie BARTHEZ

Annexe 1 – calendrier du dialogue stratégique et de gestion 2022

Mois	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
------	---------	------	-----------	---------	----------	----------	---------	---------	------	-------	-----	------

Échéances à respecter	Préparation BI (Prénotification)	Notification définitive	Campagne d'emplois Ouverture des places Parcoursup	Notification initiale	Comptes financiers	Notification intermédiaire
-----------------------	----------------------------------	-------------------------	--	-----------------------	--------------------	----------------------------

	« Bilan et perspectives du contrat »	« Mieux mobiliser ses moyens afin de déployer sa stratégie »
<p style="text-align: center;">Cadrage</p> <p style="text-align: center;">Présentation de l'exercice DSG 2022</p>	<p>Calendrier compatible avec une notification des emplois et des crédits dès la notification initiale de février</p> <p style="text-align: center;">1er temps</p> <p>Renforcement de la dimension stratégique du dialogue sur les politiques : - de « formation » : mise en œuvre de la réforme des études de santé notamment, - de « recherche » : mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche notamment - de « vie étudiante » : utilisation de la CVEC notamment - un volet recherche (allocation de crédits et des emplois LPR en cohérence avec la politique globale de recherche de l'établissement)</p>	<p>Calendrier compatible avec une notification des crédits complémentaire en juillet</p> <p style="text-align: center;">1er temps</p> <p>Bilan des mesures mises en œuvre par l'établissement pour maîtriser sa trajectoire salariale et financière.</p>
	<p style="text-align: center;">2ème temps</p> <p>Bilan des places véritablement créées en 2021 et, éventuellement, discussions sur les places à créer à la rentrée 2022</p>	<p style="text-align: center;">2ème temps</p> <p>Echanges pour accompagner les établissements dans la mobilisation de leurs moyens, en lien étroit avec leur stratégie de formation, de recherche et de vie étudiante, consistant notamment à : - évoquer et identifier plus spécifiquement les façons de dégager et de mobiliser des marges de manœuvre financières de l'établissement (trésorerie disponible, développement des ressources propres, dont les droits d'inscription différenciés des étudiants étrangers, économies achats, lissage d'opérations ...) - optimiser le déroulement la mise en œuvre des opérations pluriannuelles d'investissement (dont notamment les opérations immobilières)</p>

Annexe 2 – Liste des établissements participant au DSG 2022

Région académique	Etablissements participant au DSG 2022	Concernés par le seul volet « Projets »
Auvergne-Rhône-Alpes	Université Grenoble Alpes	
	Université Claude Bernard - Lyon 1	
	Université Clermont Auvergne	
	Université Lumière - Lyon 2	
	Université Jean Moulin - Lyon 3	
	Université Jean-Monnet	
	Université de Chambéry	
	Institut national des sciences appliquées de Lyon	
	Institut national polytechnique de Grenoble	
	École centrale de Lyon	
	Institut national polytechnique Clermont - Auvergne	
	ComUE de Lyon	
	École normale supérieure de Lyon	
	Institut d'études politiques de Grenoble	DSG « Projets »
Institut d'études politiques de Lyon	DSG « Projets »	
Bourgogne-Franche-Comté	Université de Bourgogne	
	Université de Franche-Comté	
	Université technologique de Belfort-Montbéliard	
Bretagne	Université de Rennes 1	
	Université de Rennes 2	
	Université de Bretagne Occidentale	
	Université de Bretagne Sud	
	Institut national des sciences appliquées de Rennes	
	Ecole normale supérieure de Rennes	
	Institut d'études politiques de Rennes	DSG « Projets »
Centre-Val de Loire	Université de Tours	
	Université d'Orléans	
	Institut national des sciences appliquées CVL	
Corse	Université de Corse Pasquale Paoli	
Grand Est	Université de Lorraine	
	Université de Strasbourg	
	Université de Reims	
	Université de Haute-Alsace	
	Université technologique de Troyes	
	Institut national des sciences appliquées de Strasbourg	

Région académique	Etablissements participant au DSG 2022	Concernés par le seul volet « Projets »
Guadeloupe	Université des Antilles	
Guyane	Université de Guyane	
Hauts-de-France	Institut national des sciences appliquées Hauts de France	
	Université de Lille	
	Université de Picardie Jules Verne	
	Université polytechnique Hauts-de-France	
	Université d'Artois	
	Université du Littoral Côte d'Opale	
	Université technologique de Compiègne	
	Centrale Lille Institut	
	Institut d'études politiques de Lille	DSG « Projets »
Île-de-France	Université de Paris	
	Sorbonne Université	
	Université Paris I - Panthéon-Sorbonne	
	Université Paris X - Nanterre	
	Université Paris XII - Paris-Est-Créteil-Val-de-Marne	
	Université Paris-Saclay	
	Université Paris VIII - Vincennes-Saint-Denis	
	Université Paris XIII - Paris Nord	
	Université Paris II - Panthéon-Assas	
	Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines	
	Université Paris III - Sorbonne-Nouvelle	
	CY Cergy Paris Université	
	Université Gustave Eiffel	
	Université d'Evry Val d'Essonne	
	Université Paris Sciences et Lettres	
	École nationale supérieure des arts et métiers	
	École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise	
	Science Po Paris - Fondation nationale des sciences politiques	DSG « Projets »
	Université de Paris Dauphine	
	Institut national des langues et civilisations orientales	DSG « Projets »
École normale supérieure		
École normale supérieure de Paris-Saclay		
Conservatoire national des arts et métiers		
Centrale Supélec		
École des hautes études en sciences sociales		
École pratique des hautes études		
La Réunion	Université de La Réunion	

Région académique	Etablissements participant au DSG 2022	Concernés par le seul volet « Projets »
Normandie	Université de Rouen-Normandie	
	Université de Caen Normandie	
	Université Le Havre Normandie	
	Institut national des sciences appliquées de Rouen	
	École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen	
Nouvelle Aquitaine	Université de Bordeaux	
	Université de Poitiers	
	Université de Limoges	
	Université Bordeaux Montaigne	
	Université de Pau et des Pays de l'Adour	
	Université de La Rochelle	
	École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique	
	Institut d'études politiques de Bordeaux	DSG « Projets »
Occitanie	Université de Montpellier	
	Université Toulouse 3 - Paul Sabatier	
	Université Toulouse 2 - Jean Jaurès	
	Université Paul Valéry - Montpellier 3	
	Université Toulouse 1 - Capitole	
	Université de Perpignan - Via Domitia	
	Université de Nîmes	
	Institut national polytechnique de Toulouse	
	Institut national universitaire Jean-François Champollion	DSG « Projets »
	Institut national des sciences appliquées de Toulouse	
	ComUE de Toulouse	
	École nationale d'ingénieurs de Tarbes	
	Institut d'études politiques de Toulouse	DSG « Projets »
Pays de la Loire	Université de Nantes	
	Université d'Angers	
	Le Mans Université	
	École centrale de Nantes	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Université d'Aix-Marseille	
	Université Côte d'Azur	
	Université de Toulon	
	Université d'Avignon	
	École centrale de Marseille	
	Institut d'études politiques d'Aix en Provence	DSG « Projets »
MESRI	Université de Nouvelle-Calédonie	
	Université de la Polynésie française	

